

Licence + Adhésion

	1 ^{er} inscrits	2 ^{ème} inscrits	3 ^{ème} inscrits
+ 18 ans	156 €	129 €	37 €
-18 ans	136 €	110 €	26 €
Shetland	118 €	92 €	26 €

Certificat obligatoire pour la pratique de l'équitation. La licence et l'adhésion ne sont pas remboursables. Le règlement devra être effectué à l'inscription.

FORFAIT ANNUEL (TVA 5,5% ET TVA 20%) (hors vacances scolaires, PAYABLE EN SEPTEMBRE JUSQU'À 10 FOIS)

		1h/semaine	2h/semaine	Option cheval favori, 1h/semaine (à partir du G4, choix en accord avec le responsable)
Cheval Poney	+ 18 ans	850€	1 450€	120€
	-18 ans	770€	1 370€	120€
	Shet	590€	990€	120€
	Baby	430€	760€	

Le forfait est un engagement annuel, non remboursable, toute année entamée est dûe.

PENSION CHEVAUX/PONEYS DE CLUB

Jours de pension à planifier avec Vivien, hors dimanche.

Cheval Poney	DEMI-PENSION	250€/mois	2h + 1 monte libre ou 3h de cours
	TIERS DE PENSION	180€/mois	1h + 1 monte libre ou 2h de cours

Renseignements auprès de Vivien. Pension valable de septembre à juin, ceci est un engagement sur la saison.

FORFAIT FAMILLE

5% sur le total des forfaits
pour 2 membres

10% sur le total des forfaits
à partir de 3 membres



Location de casiers

De septembre à août

Casiers standard 120 €
Grands casiers 180 €

Réglement à la réservation

Cours Particulier

Adhérents	36 € la séance
Non Adhérents	40 € la séance

Heure de passage (non adhérent)

Chevaux/Double poneys	Shetland
26 € la séance	20 € la séance

Heure ponctuelle en supplément du forfait

22 € chevaux	20 € poneys	16 € shetlands
--------------	-------------	----------------

Carte internet 10 heures

Chevaux/poneys/shetlands	250 € la carte de 10h
--------------------------	-----------------------

Promenade Shetland 1/2 heure 10 €

Trois rattrapages seront possibles par semestre. Tout forfait commencé est dû et non remboursable. Le forfait correspond à une heure par semaine à jour et à heure fixe. **Lors des jours fériés les horaires des reprises peuvent être modifiés par les enseignants. En cas de non règlement les cavaliers ne seront pas réinscrits sur les listes.** Passage des galops 1,2,3 courant mai et les galops 4,5,6,7 pendant les stages. Stages d'équitation pendant les vacances scolaires.

Récupération possible pendant les stages sur présentation d'un certificat médical (1journée = 4h de cours).